

Pour permettre aux citoyens d'être plus rapidement informés des débats du conseil municipal, les élus de la liste « Un élan partagé – Bourg-la-Reine Avenir » ont décidé de proposer un compte rendu officieux des débats du conseil municipal. Ce compte rendu n'a évidemment pas valeur légale, mais il est une source d'information utile. La meilleure solution consisterait à filmer les séances du conseil et à les diffuser en direct sur le Net. Malgré les apparences, nous n'avons pas retenu que les questions ou remarques de l'opposition. Nous constatons malheureusement que les conseillers de la majorité n'interviennent jamais ou presque (hors le maire et l'adjoint en charge du dossier), même quand les questions en débat ne sont pas conflictuelles.

Compte rendu officieux du Conseil municipal du 14 mai 2008

Compte rendu du conseil municipal

Le Maire demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2008.
Accord à l'unanimité.

Arlette Guedj demande s'il est possible d'avoir les comptes rendus dans des délais plus raisonnables, car un délai de deux mois s'est écoulé entre la date de tenue du conseil (21 mars) et le vote sur son compte rendu (14 mai). Le conseil municipal d'avril comportait notamment la liste des délégations des élus. On observe que le premier conseil municipal du 14 mars n'a pas fait l'objet d'un compte rendu mis au vote mais d'une simple note de synthèse. Elle demande d'en avoir le compte rendu complet avec la déclaration in extenso de la déclaration de Denis Peschanski précédant l'élection du maire.

Denis Peschanski demande si ce délai de deux mois va perdurer.

Le Maire répond qu'après la période de démarrage du mandat, le délai sera ramené à un mois.

Sont exposées ensuite **les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir**. Par exemple : les animations qui auront lieu dans la ville prochainement, les petits travaux, des achats de matériels, des conventions de formations, conventions de partenariat, etc....
Pas d'observations à ce sujet.

1- Urbanisme et Cadre de vie.

Mme Paresys aborde la question du pôle de la gare routière (parvis et circulation, Comité de Pôle de Bourg-la-Reine).

Trois propositions sont à l'étude :

- maintien des voies de bus actuels
- création d'une voie de bus à contresens
- création de voies de bus passant par la rue des Rosiers

Denis Peschanski demande comment le projet s'articule avec le Comité d'Axe la CAHB et le Conseil Général.

Mme Paresys répond que ce sont la ville (porteur du projet) et la CAHB qui vont mandater une société pour répondre sur les trois projets.

Denis Peschanski demande s'il est possible que les partenaires du Comité d'Axe s'entendent sur un projet d'ensemble, par exemple sur la ligne de bus entre la Croix-de-Berny et la porte d'Orléans. En cas de désaccord entre les partenaires, qui décide en dernier ressort ? La RATP ou la ville ? Le conseil général des Hauts-de-Seine ?

Selon **le Maire**, la notion de Comité d'Axe a changé. Des informations avec réunions publiques à la clé auront lieu au cours du second semestre 2008. La ville de Bourg-la-Reine joue un rôle important dans la réflexion, dans l'analyse des besoins, des attentes de la vie locale. Jusqu'à présent il y avait un Comité d'axe, un Pôle de la gare et un Comité de ville. Aujourd'hui c'est une formule singulière. Il considère que la RD920 est particulière dans sa traversée en plein coeur de la commune. Bourg-la-

Reine est la seule ville dans le 92 ayant cette caractéristique. Elle aura donc un rôle majeur.

Bernadette Guenée se réjouit que la ville de Bourg-la-Reine joue un rôle majeur dans l'aménagement du pôle de la gare, mais a l'impression que la RATP et les autres organismes auront un rôle décisif. Elle fait part de son inquiétude quant à certains passages du texte de la commission urbanisme prévoyant une circulation sans rupture de trafic bd Joffre. Que signifie l'expression « sans rupture de trafic » ?

Le Maire répond qu'actuellement plusieurs modes de circulation créent un engorgement aux abords de la gare du RER : 20 000 véhicules et 17000 piétons se croisent chaque jour. Les piétons qui vont à la gare ou qui en sortent sont obligés de faire le tour de la place. La nouvelle gare étant dans l'axe de la rue Rockel, une dalle piétonne ou un chemin piétonnier pourrait les relier. C'est une des pistes de réflexion. Il veut sécuriser le trajet des piétons, des cyclistes et des voitures, éviter qu'ils se rencontrent. Les ingénieurs doivent y réfléchir.

Denis Peschanski demande quelle est la solution envisagée pour le stationnement des camions du marché Comment vont se faire le déchargement et rechargement ?

Le Maire répond que c'est une question délicate en discussion avec les commerçants. Actuellement, les camions se garent « à cul », il est envisagé qu'ils se garent parallèlement (longitudinal) au boulevard Joffre.

Dans cette première partie il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la passation d'une convention avec la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre. L'approbation est votée à l'unanimité.

2- Gestion financière et budgétaire.

M.Lorec de la commission des finances annonce :

1- Est accordé une subvention à l'association " Bourg-la-Reine environnement" de 183 € pour l'année 2008, vote à l'unanimité.

2- Est accordé une subvention à l'association Secours Catholique de 300 € pour l'année 2008, vote à l'unanimité.

3- Approbation d'une subvention, contrat auprès du conseil régional de France. La Région a donné son accord pour : la rénovation de l'école de la République, la création d'un centre de loisirs dans cette même école, une aire de jeux aux Bas Coquards. Montant global 3 millions d'euros

Mr Ancelin expose les détails du montage et fait part des interrogations exprimées au cours de la commission.

Monsieur Lettron fait remarquer qu'il sera difficile au Maire, comme il l'a fait si régulièrement, de brocarder la politique fiscale et budgétaire de la Région, dirigée par la gauche, après avoir sollicité (et obtenu) des subventions.

Le Maire répond que la Mairie garde sa liberté de parole. La Mairie veille à l'équilibre entre les versements effectués par la ville et les retours obtenus.

Anne-Dominique Antetomaso fait observer, à propos de la création d'un centre aéré dans l'école de la République, qu' il existe déjà 2 centres aérés dans les groupes scolaires, et qu'il vaudrait mieux offrir aux enfants qui ne partent pas en vacances un centre aéré en dehors de la ville.

Le Maire répond que les parents préfèrent que les centres aérés soient proches. L'idée s'est développée lors de l'aménagement de l'école de la République. Le centre d'accueil est à située à proximité d'une cour de récréation protégée et dispose d'une logistique sanitaire- infirmerie -.

Mme Paresys ajoute que ce centre de loisirs sera indépendant de l'école.

Anne-Dominique Antetomaso rappelle le rôle important de La Ronce (propriété de la ville) pour sortir les enfants de la ville et du cadre scolaire.

Mme Paresys la Caisse des Écoles propose chaque année des séjours avec des tarifs particulièrement bas pour les familles modestes.

Denis Peschanski rappelle que la question de La Ronce se pose, non seulement pendant les

vacances mais aussi le mercredi. C'est un lieu de vie pour les enfants. Quel est le coût de La Ronce depuis qu'elle n'est plus utilisée ? Il faudrait également mener une étude sur le coût de sa réhabilitation. Quelles sont les intentions de la mairie sur le devenir de la Ronce ?

Mme Paresys précise qu'elle a les réponses mais que les exposer prendrait trop de temps.

Le Maire ajoute qu'il a entendu les souhaits de parents à ce sujet. Selon eux les centres de loisirs près de leur domicile permettent à leurs enfants de pratiquer d'autres activités dans la journée. Une étude doit être rendue cet été sur les utilisations de La Ronce.

Monsieur Lettron demande qui réfléchit à l'avenir de la Ronce ?

Le Maire répond que c'est la S.C.E.T.

Vote à l'unanimité sur la subvention Région.

4- Taux de base de l'indemnité logement versée aux instituteurs.

Il est demandé au conseil municipal, selon les informations données par le préfet des Hauts-de-Seine, de fixer pour 2007 une allocation logement annuelle de 2 598 euros. Une actualisation sera proposée pour l'année prochaine.

Vote à l'unanimité.

5- Maintien à titre individuel de certains régimes intermédiaires

Remise à plat d'un certain nombre de grilles.

22 agents sont concernés par cette disposition.

Monsieur Lettron demande des éclaircissements sur le fonctionnement des primes individuelles, notamment sur leur évolution sur 10 ans.

Monsieur Lorec répond que les tableaux sont actualisés chaque année.

Vote à l'unanimité.

6 créations de postes :

- 2 postes d'agents territoriaux

- 1 poste de technicien supérieur.

Denis Peschanski demande pourquoi on constate un décalage entre le nombre de postes affichés et ceux réellement occupés ? Il rappelle avoir expérimenté un système similaire à la Caisse des Écoles.

Il est répondu qu'il y a toujours un décalage dans le temps. Dans un premier temps on crée un poste pour un agent, dans un second temps, on supprime l'ancien poste ainsi libéré.

M. Sergent propose d'établir des tableaux pour plus de clarté mais confirme qu'il n'y a pas création de poste mais un simple décalage d'un ou deux mois entre création et suppression.

Vote à l'unanimité.

Le Maire constate avec satisfaction qu'il n'a jamais vécu de conseil municipal aussi paisible.